



## Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex

Tel : +33 (0)6 25 40 59 21

Courriel : [info@ant-france.eu](mailto:info@ant-france.eu) • [www.ant-france.eu](http://www.ant-france.eu)

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

### Communiqué de presse du 22 avril 2012

*Élections présidentielles  
Droit de vote des personnes transgenres  
Atteinte à la vie privée et entrave au droit de vote*

### ATTEINTE A LA VIE PRIVEE ET TENTATIVE D'ENTRAVE AU DROIT DE VOTE EN MEURTHE-ET-MOSELLE...

#### À Toul, une responsable de l'Association Nationale Transgenre a été victime d'une tentative de l'interdire de vote !

Il y a quelques semaines déjà, anticipant les problèmes à venir, l'Association Nationale Transgenre (A.N.T.) alertait les médias et l'opinion sur les entraves majeures au droit de vote qui frappent, en France, les personnes transgenres ([communiqué de l'A.N.T. en PJ](#)).

En effet, du fait du refus du gouvernement français d'accorder le changement d'état civil libre et gratuit, des dizaines de milliers d'électeurs et d'électrices transgenres sont contraints de ne plus s'inscrire sur les listes électorales ou de s'abstenir de voter pour protéger leur vie privée.

#### Des entraves aussi pour ceux et celles qui tentent malgré tout de voter !

Il y a quelques années, la présidente de l'A.N.T. s'était vue refuser, dans un premier temps, l'inscription sur les listes électorales à Nancy. Il avait fallu l'intervention du Maire pour régler le problème.

Ce 22 avril 2012, c'est la secrétaire nationale de l'A.N.T., Madame Delphine Ravisé-Giard, qu'on a tenté d'interdire de vote au bureau n°10, 9 rue de Hamm à Toul, lors du premier tour pour l'élection du président de la République.

Femme transgenre, ayant obtenu un changement d'état civil par jugement de la cour d'appel de Nancy en date du 2 septembre 2011, l'ensemble de ses papiers d'identité (CNI) ainsi que sa carte d'électrice ont été modifiés conformément au jugement en sa faveur. Mais les listes électorales mentionnaient encore son ancien état civil ! Lors de son passage au bureau de vote, elle dû fournir des explications détaillées, ce qui l'a obligée à dévoiler à toutes les personnes présentes dans le bureau de vote concerné un élément essentiel, relatif à sa vie privée. Il lui a fallu insister très fortement pour pouvoir exercer son droit de vote (sa lettre de mise en demeure à la maire de Toul, en PJ).

**Pour tous les autres Français, voter est un devoir civique. Pour les personnes transgenres, l'exercer en France, c'est un véritable combat. Cette situation doit changer, et vite !**

Pour l'Association Nationale Transgenre,  
Stéphanie Nicot, Porte-parole

#### Association Nationale Transgenre

BP 43670

54097 NANCY Cedex

Site Internet : [www.ant-france.eu](http://www.ant-france.eu)

Mail : [porte.parole@ant-france.eu](mailto:porte.parole@ant-france.eu)

Mobile : +33 (0)6 14 69 63 51

#### Association Nationale Transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345  
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)